



« Conformément au Code de la Consommation, l'utilisateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à la Compagnie des Ports du Morbihan, dès lors que le litige lié au droit de la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec la Compagnie des Ports du Morbihan.  
A cet effet, la Compagnie des Ports du Morbihan garantit à l'utilisateur le recours effectif à un dispositif de médiation, l'Association AMBO, qui peut être saisie :  
- soit par courrier postal à l'adresse suivante : AMBO 12, rue Colbert B 37 - 56100 Lorient.  
- soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site :  
<https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/formulaire-mediation-consommation/> »

## CONTRAT ANNUEL VIEUX PORT PASSEPORT MORBIHAN

**Longueur maximale : 8,99m**

Votre programme de navigation sera rythmé par l'ouverture du bassin à flot.

**Accessible par une porte seuil environ 7 heures par marée, le bassin à flot du vieux port est en eau en permanence pour des bateaux dont le tirant d'eau n'ex-cède pas 2 mètres .**

**Il dispose de places avec et sans catway et de quelques points d'avitaillement en eau et électricité.**

**Offre incluant les avantages du réseau Passeport Escales.**

### CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE :

- 12 mois à flot dans votre port d'attache
- Accès gratuit aux cales d'échouage (carénage interdit) et de mise à l'eau
- Reconduction tacite du contrat
- Douches gratuites dans votre port d'attache
- 10% de réduction sur les prestations de service réalisées par le port
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1.5% pour tout contrat signé et payé avant le 31 janvier (règlement possible par chèques vacances)
- Possibilité de séjourner dans les darses du Porigo ou de Castéro jusqu'à 8 nuitées par an (en fonction des disponibilités).
- Accès aux ports du réseau « PASSEPORT ESCALES » (nuitées offertes dans plus de 150 ports)

### TARIFS 2024 (TTC €)

CAT	LONGUEUR Hors-tout	LARGEUR Hors-tout	SURFACES Hors-tout	ANNUEL
A	5.99	2.30	13.78	<b>1 310</b>
B	6.49	2.45	15.90	<b>1 457</b>
C	6.99	2.60	18.17	<b>1 610</b>
D	7.49	2.70	20.22	<b>1 767</b>
E	7.99	2.80	22.37	<b>1 930</b>
F	8.49	2.95	25.02	<b>2 098</b>
G	8.99	3.10	27.87	<b>2 270</b>
H	9.49	3.25	30.84	<b>2 447</b>
I	9.99	3.40	33.97	<b>2 627</b>
J	10.49	3.55	37.24	<b>2 812</b>
K	10.99	3.70	40.66	<b>2 999</b>
L	11.49	3.85	44.24	<b>3 191</b>
M	11.99	4.00	47.96	<b>3 389</b>
N	12.99	4.30	55.86	<b>3 590</b>
O	13.99	4.60	64.35	<b>4 011</b>



# CONTRAT ANNUEL VIEUX PORT PASSEPORT MORBIHAN 2024

## VOS AVANTAGES CROISIÈRES

- Accès à la carte Plaisance Morbihan Premium et au réseau Passeport Escales (nuitées offertes dans plus de 150 ports).
- Vous avez déclaré au moins 20 nuitées d'absence effective du port (décomptées à partir de la 1<sup>ère</sup> nuitée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre), vous bénéficiez de : 1 manutention OU 1 aller/retour 24h OU 50% sur 1 aller/retour 48h ou jusqu'à 7 jours : **délai d'utilisation des avantages du Passeport Croisières : 30 juin de l'année suivante.**

## VOS AVANTAGES TERRE-PLEIN

- Réduction de 20% pour les allers/retours 24h effectués entre le 01/01 et le 28/02 et entre le 01/09 et le 31/12 (**dans la limite des places disponibles**).
- **TP Saison :** (dans la limite des places disponibles) : Terre-plein, bers et manutentions gratuits aux usagers effectuant une mise à terre de 2 semaines consécutives **avec un minimum de 15 jours en juillet et août (le début du séjour pouvant être effectué à partir du 1<sup>er</sup> juin et pouvant se terminer au plus tard le 30 septembre)**.
- **TP Hiver ou TP Séjour supérieur à 7 jours :** (**dans la limite des places disponibles**) : Réduction de 30 % sur le séjour à

POUR CONNAITRE LES HORAIRES D'OUVERTURE ET FERMETURE DE LA PORTE DU BASSIN, CONSULTER LE SITE

**MAREE.INFO**

à la page **Marées Quiberon PORT HALIGUEN**

Possibilité Consulter Autres jours

1-CLIQUER

HEURE OUVERTURE HEURE FERMETURE

La capacité du terre-plein étant limitée, pour tout séjour à terre d'une durée supérieure à 7 jours, une demande doit **IMPERATIVEMENT** parvenir à la capitainerie au plus tard **1 mois** avant la date de **mise à terre** du bateau et être **validée par les services du ports** pour bénéficier des avantages ci-dessus. (Documents disponibles sur le site internet du port ou en capitainerie)